REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze

PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **CHIRAC-BELLEVUE, régulièrement convoqué,** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, **sous la présidence de Mr Robert GANTHEIL.**

Etaient Présents : M. Stéphane BESSE, Mme Christianne BROCHET, Mr Robert GANTHEIL, Mme Emilie FOURNIER-MERCIER, Mr Jean-Pierre MARIVAL, Mr Jean-Marcel MASSET, Mme Catherine MOURIACOU, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mr Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE.
Etaient absents excusés : Mme TELLIER Marjorie.
Procurations : Mme Marjorie TELLIER à Mr Robert GANTHEIL
Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9
Secrétaires de séance : Mme Catherine MOURIACOU

Début de séance : 19 h 25

Ordre du jour :

I) Délibérations :

01– Approbation du PV du Conseil Municipal du 21 janvier 2025 :

Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 01

02- Protection sociale complémentaire « volet santé » : mutuelle pour les agents avec participation de l'employeur obligatoire au 01/01/2026

Monsieur le Maire explique que la réforme de la protection sociale complémentaire est un véritable enjeu pour la fonction publique territoriale, elle contribue à l'attractivité de ce secteur.
Le volet prévoyance a été fait l'année dernière pour la mise en application le 1er janvier 2025.
Le volet santé (pour le remboursement des soins de santé non pris en charge par la Sécurité Sociale…) constitue la 2ème étape. A ce titre, la participation employeur devient obligatoire au 1er janvier 2026 et doit être supérieure ou égale à 15 € mensuel brut par agent.
En vertu de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion doivent conclure, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire santé. La convention de participation a pour but de sélectionner un seul contrat pour le risque donné, ouvrant ainsi droit aux garanties prévues par les textes.
Il convient de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.

Monsieur le Maire invite au vote à main levée :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Après l'avis du CST pour avis, une délibération sera rédigée et transmise au CDG avant le 15 mai 2025 (voir modèle en annexe).

03 – Nouveau dispositif pour la maintenance de l'éclairage public par le Syndicat de la Diège à compter du 01/01/2026

Le Comité du Syndicat de la Diège a validé la mise en place d'un nouveau dispositif pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public à compter du 1er janvier 2026.
La principale nouveauté porte sur une contribution forfaitaire annuelle pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public en substitution au système actuel de facturation à l'issue de chaque intervention.
La contribution prévisionnelle de Chirac-Bellevue est de 2189 €.

Monsieur le Maire fait procéder au vote :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Une délibération va être faite et envoyée au Syndicat de la Diège (voir modèle ci-joint).

04 – Adhésion CAUE

Monsieur le Maire explique pourquoi adhérer au C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement) :

- Participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale,
- De solliciter le conseil d'architectes de de paysagistes pour accompagner dans la définition et la concrétisation des projets d'aménagement, de construction ou de restauration,
- De bénéficier du prêt d'expositions,
- De mener des actions de sensibilisation,
- D'être assisté d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'œuvre,
- D'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée :

Pour : 02 Contre : 00 Abstention : 08

05 – Enfouissement des poteaux à Vernéjoux :

De nombreux poteaux (télécommunication, éclairage...) entachent le paysage à Vernéjoux.
Monsieur le Maire montre les propositions du Syndicat de la Diège en vue d'enterrer les différentes lignes (électrification, télécommunication et éclairage public).

Aucun vote n'a lieu, en effet, il est décidé d'attendre car les projets de voirie concernant Vernéjoux sont décidés, et il ne faudrait pas que ces travaux d'enfouissement détériorent la voirie juste refaite.
Monsieur le Maire va donc discuter avec le Syndicat de la Diège pour coordonner au mieux les différents travaux.

06 –Adhésion IADS par Haute Corrèze Communauté (Instruction des autorisations du droit des Sols)

Le service commun « autorisation du droit des sols » constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice de ses missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.
En l'espèce, le service commun intervient dans l'application du droit des sols, dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Haute-Corrèze doit être signée.
Il invite donc les membres du Conseil à voter :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

07- Succession Daniel BENOIT

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de l'office notarial d'Ussel concernant la succession de Monsieur BENOIT Daniel, dans lequel, il est dit que Monsieur BENOIT lègue son véhicule SUZUKI à la commune.
Une évaluation financière et de l'état du véhicule doivent être faites par le notaire.
Le notaire demande une délibération de la mairie acceptant le don de Monsieur BENOIT.
Le Conseil Municipal décide d'attendre que l'estimation du véhicule soit rendue afin de prendre la décision d'accepter ou non, ce legs.

08 – Avis sur la création d'une activité d'élevage de porcs sur la commune de Liginiac

La préfecture de la Corrèze lance une consultation du public, du 17 février au 17 mars 2025, pour connaître l'avis du public sur le projet porté par Monsieur SIRIEIX Jérôme, pour la création d'un élevage de porcs implanté sur la commune de Liginiac.
Le dossier d'enregistrement sur cet élevage est consultable sur le site internet « les services de l'état en Corrèze ».
Chirac-Bellevue étant située dans un rayon de 1 km, est concernée par l'affichage de l'avis de consultation du public. En plus de cela, la préfecture demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la création de cet élevage.
Monsieur le Maire fait donc procéder au vote :

Pour : 00 Contre : 04 Abstention : 06

09 – Subventions 2025 aux associations :

Des associations nous ont fait parvenir leurs demandes de subventions pour l'année 2025, Monsieur le Maire les présente et le Conseil Municipal en précise les montants et vote :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
FNACA	50 €
APAJH 19	50 €
AUJOURD'HUI POUR DEMAIN	100 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	100 €
JUDO CLUB BORTOIS	50 € **
GORGES DE HAUTE-DORDOGNE	250 €
PLANNING FAMILIAL	50 €
USEP	100 €
CHORALE DE HAUTE-DORDOGNE	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	150 €
ASSOCIATION CHASSEURS DE CELLE	200 €
TELETHON	100 €
SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES	100 €

** seulement si enfants de Chirac-Bellevue

10 – Inscription aux Villages Fleuris et attribution du Label

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que notre commune est proposée pour l'attribution du Label « Villes et Villages fleuris ». Un dossier de présentation de notre commune doit être réalisé, un jury viendra visiter Chirac-Bellevue dans le courant de l'été (date pas encore déterminée).
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter quant à notre participation :

Pour : 04 Contre : 00 Abstention : 06

II) Questions diverses :

- Voirie Marmontel : BESSE TTPA a remis la piste en état (travaux avec la pelleteuse) –
- Chemin des Prades : les travaux seront réalisés par une entreprise via Stéphane BESSE, un devis est demandé. L'ouverture du chemin sur sa partie basse peut être faite par l'association des Gorges de la Haute-Dordogne (si nécessaire).
- Chemin de Mr UYTTEWAL Sylvain : remis en état par BESSE TTPA.
- Le chemin de Vernéjoux la Forsse a été entièrement remis en état par BESSE TTPA. A noter : pour les travaux réalisés par BESSE TTPA, seuls les matériaux seront facturés à la commune, la main d'œuvre étant gratuite.

- Avenir des bâtiments publics :
    - Maison MECHIN : louée
    - Maison Khalert 1 : louée
    - Maison Khalert 2 : à vendre } à voir au prochain Conseil Municipal
    - Maison au Vert : à vendre } à voir au prochain Conseil Municipal
    - Maison Puy Chaud : louée
    - Presbytère : loué
    - Appartement Mairie : loué
    - Gîte (au dessus mairie) : disponible pour location ponctuelle ou saisonnière
- Point sur Loyer La Maïade : reste à recouvrer 4375.34 € → courrier recommandé avec AR à envoyer dès le 4 mars 2025
- Travaux La Maïade : travaux d'isolation en cours (porte, cloison à faire)
- Isolation de l'hôtel non réalisable
- Plafond de l'église : les jauges n'ont pas bougé (reconstruction de la voûte en bois, voir le CAUE)
- Terrain Mme LACROIX à vendre : 2 parcelles potentiellement constructibles (environ 5000 et 6000 m^2) : étude à faire pour le coût et la modification du permis d'aménager
- Permis de construire Mr CHINOT Didier : ce permis lui a été refusé à cause d'un changement de destination d'un bâtiment considéré « agricole » en gîte d'habitation. L'ensemble du Conseil Municipal approuve le projet de Mr CHINOT et va l'aider dans ce sens.
- Facture AILE et travaux réalisés chez des locataires : il est décidé de payer la facture car AILE est une association.
- Composteur partagé : le lieu choisi pour l'installer est celui où sont les toilettes sèches (celles-ci seront démontées)
- Point sur les budgets et les loyers : pour 2024, sur le budget de fonctionnement, nous avons un excédent de 107396.48 €
- Pour les taux de fiscalité sur 2025, il n'y aura pas d'augmentation.

Fin de séance : 22h30

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 03 mars 2025.

Signature Maire,

Mr Robert GANTHEIL

MAIRIE DE CHIRAC-BELLEVUE 19 (Corrèze)

Signature secrétaire de séance,

Catherine MOURIACOU